

# COMMUNIQUE



Numéro 06/34

Le 25 juillet 2006

Diffusion immédiate

## Report de la décision du Tribunal de commerce de Paris

Eurotunnel estime opportun le report au début août 2006 de la décision du Tribunal de commerce de Paris relative à la procédure de sauvegarde demandée par l'entreprise le 11 juillet 2006. Cette décision n'est pas surprenante car l'entreprise a déposé 17 requêtes concernant 6 pays européens. Ce report donne aux créanciers un délai supplémentaire pour négocier.

Eurotunnel rappelle que la restructuration de sa dette est depuis l'accord du 23 mai 2006 un problème entre créanciers : les négociations menées par l'entreprise ont conduit à un consensus implicite :

- La dette supportable est de l'ordre de 4 milliards d'euros ;
- Les actionnaires existants ont vocation à bénéficier de mécanismes relatifs et à conserver un pourcentage significatif du capital.

Les créanciers n'ont aucune raison de ne pas arriver rapidement dans ce cadre à un accord consensuel de restructuration.

Eurotunnel rappelle qu'il procède ce jour au paiement des intérêts dus pour un montant de 114 millions d'euros et qu'aucun argument relatif à un défaut de paiement ne peut être utilisé pour justifier un blocage des négociations. Il est à noter que le solde des versements à effectuer d'ici le 31 décembre 2006 au titre de la dette s'élève à 109 millions d'euros.

A défaut d'un accord, la procédure de sauvegarde permettra à la société, assistée d'administrateurs judiciaires, de reprendre les négociations là où elles auront été arrêtées. Les créanciers n'ont rien à y gagner.

### **Contact presse :**

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

### **Contact analystes et investisseurs**

Xavier Clément : 01.55.27.36.27

*La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

[www.eurotunnel.com](http://www.eurotunnel.com)

Eurotunnel gère l'infrastructure du Tunnel sous la Manche et exploite deux types de navettes, des navettes fret transportant des camions et des navettes passagers transportant des voitures et des autocars entre Coquelles (France) et Folkestone (Grande-Bretagne). Eurotunnel perçoit aussi des péages de la part de compagnies ferroviaires qui utilisent le Tunnel (Eurostar pour les passagers ferroviaires ; la SNCF et EWS pour les trains de marchandises). Eurotunnel est cotée à Paris, Londres et Bruxelles.